

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2012-0321/PR/MCCPT portant création du comité d'organisation du Forum Culturel de Djibouti.

n° 2012-0321/PR/MCCPT

Ministère

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, CHARGE DES POSTES ET DES TELECOMMUNICATIONS, PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

Date de publication

20 mai 2012

Numéro JO

n° 10 du 31/05/2012

Date du numéro

31 mai 2012

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°117/AN/01/4ème Ldu 21/01/2001 portant organisation du Ministère de la Communication et de la Culture, Chargé de la Poste et des Télécommunications

VU Le Décret n°2011-0066/PRE du 11 mai 2011 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2011-0067/PRE du 12 mai 2011 portant remaniement des membres du Gouvernement et fixant leurs attributions

SUR Proposition du Ministre de la Culture et de la Communication Chargé des Postes et Télécommunications ; porte-parole du gouvernement.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Il est créé, le comité d'organisation du Forum Culturel de Djibouti qui se déroulera à Djibouti du 28 mai au 4 juin 2012.

Article 2

Placé, sous la Présidence de son Excellence Monsieur le Ministre de la Culture, le Comité national d'Organisation du forum culturel de Djibouti, se compose comme suit : Président : le Ministre de la Culture et de la Communication Chargé des Postes et des Télécommunications, porte parole du Gouvernement. Vice président : Mohamed Daher Afrah Commission : Coordination, Planification, Supervision et LogistiquePrésident : Idriss Moussa AhmedVice-président : Ahmed Abdi Omar Commission : Technique, (Podium, Son et Lumière)Président : Nasser Abdallah,Vice-président : Idriss Mohamed Ali (Dinkara) Commission : Médias et VulgarisationPrésidente : Hasna MakiVice-président : Zeinab Mohamed Commission : Foire Culturelle (Exposition, préparation du village traditionnel ; exposition photo, art culinaire, art sur métaux, poterie...).Président : Abdi Miganeh Gouled-Vice-président : Moussa Hassan Moussa Commission : Concours ArtistiquesPrésident : Mr Aboubaker MoussaVice-président

: Omar Mohamed Elmi Commission : Archives et SuiviPrésident : Mohamed Ahmed SultanVice-président : Mohamed Aden
Commission : Symposium et Atelier de RéflexionPrésident : Aicha Mohamed Robleh Président d'Aden Vice-président :
Aden Hassan Aden Président de Somali Pen Commission : FinancesPrésidente : Moumina MahamoudVice-président : Zeinab
Ibrahim Houssein

Article 3

Les responsables de chaque commission, peuvent s'adjoindre toute personne, susceptible de leur apporter sa collaboration.

Article 4

Les dépenses relatives à cette opération, seront prises en charge par le budget de l'Etat, ainsi que par les contributions de certains opérateurs économiques.

Article 5

Le présent arrêté sera enregistré, publié partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH